

"Silence ! dit le commandant Farragut. La barre au vent, toute ! Machine en arrière !"

Les matelots se précipitèrent à la barre, les ingénieurs à leur machine. La vapeur fut immédiatement renversée, et l'*Abraham-Lincoln*, abrattant sur bâbord, décrivit un demi-cercle.

"La barre droite ! Machine en avant !" cria le commandant Farragut.

Ces ordres furent exécutés, et la frégate s'éloigna rapidement du foyer lumineux.

Je me trompe. Elle voulut s'éloigner, mais le surnaturel animal se rapprocha avec une vitesse double de la sienne.

Nous étions hantés. La stupéfaction, bien plus que la crainte, nous tenait mutets et immobiles. L'animal nous gagnait en se jouant. Il fit le tour de la frégate qui filait alors quatorze nœuds, et l'enveloppa de ses nappes électriques comme d'une poussière lumineuse. Puis il s'éloigna de deux ou trois milles, laissant une traînée phosphorescente comparable aux tourbillons de vapeur que jette en arrière la locomotive d'un express. Tout d'un coup, des obsèques limites de l'horizon, où il alla prendre son élan, le monstre fonça subitement vers l'*Abraham-Lincoln* avec une effrayante rapidité, s'arrêta brusquement à vingt pieds de ses précipices, s'éteignit — non pas en s'abîmant sous les eaux, puisque son éclat ne subit aucune dégradation — mais soudainement et comme si la source de cette brillante effluve se fut subitement tarie ! Puis il reparut de l'autre côté du navire, soit qu'il fût tourné, soit qu'il eût glissé sous sa coque. A chaque instant, une collision pouvait se produire qui nous eût été fatale.

(A continuer.)

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XXII

(Suite et fin.)

Dans les premiers mois de son séjour à la Baie-Verte, s'il arrivait à Madame Langlade d'apercevoir un canot monté par des indiens, qui semblait se diriger vers le rivage, elle ouvrirait la porte et s'écrierait d'un ton désespéré : "Ils viennent ! Ils viennent !! Nous serons tous massacrés !" Il lui fallut bien du temps pour se familiariser avec cette étrange vie, et faire bonne contenance devant l'enfant des bois.

Madame Langlade était remarquablement belle ; sa taille était élancée, ses traits réguliers, et ses yeux très-noirs. Ces dons physiques s'alliaient à de rares qualités morales, qui lui valurent le respect général à la Baie-Verte. Elle s'éteignit en cet endroit, en 1818, âgée d'environ soixante-quinze ans.

Langlade eut de son union avec Mlle Bourassa deux filles. L'aînée, Lalotte, née en 1760 ou 1761, épousa un nommé Barcelou, et s'éteignit un an après son mariage sans laisser d'enfant : l'autre, Domitilde, épousa en 1776, à l'âge de treize ans, Pierre Grignon, puis en secondes noces, Jean-Baptiste Langevin.

Bien avant son mariage avec Mlle Bourassa, Langlade avait eu un fils, Charles, d'une Ottawa, qu'il fit instruire avec soin à Montréal. Celui-ci vint se fixer ensuite à la Baie-Verte, puis à Michillimakinac, et il prit part à la capture de ce dernier poste, en 1812, sous le commandement du capt. Roberts. Il avait épousé une Ottawa, qui lui donna deux filles et deux garçons : Charles et Louis de Langlade. Louis prit une part active à la dernière guerre avec les Etats-Unis, et obtint par sa conduite courageuse le grade de lieutenant. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, et l'auteur des *Grandes Familles du Canada* l'ont confondu avec son aïeul, Charles de Langlade.

XXIII

Langlade conserva jusqu'à la fin de sa vie sa place de surintendant des Sauvages, qui lui donnait un assez bon revenu. Ses services à la cause anglaise durant la guerre de la révolution avaient été suffisamment appréciés pour lui valoir une annuité viagère de huit cents piastres, en outre d'un octroi de 3000 acres de terre sur les bords de la rivière Thames — connue alors sous le nom de La Trenche — dans la province d'Ontario.

Il avait aussi des terrains considérables à la Baie-Verte qu'il fit cultiver pendant longtemps par son gendre, M. Pierre Grignon. Le gouvernement américain ayant nommé une commission, en 1823,

pour s'enquérir des titres des propriétés dans le territoire du Michigan, la fille de Langlade, Domitilde, mariée en secondes noces à Jean-Baptiste Langevin — et non *Longrue* comme dit le texte américain — reclama un mille carré de terre à la Baie-Verte comme lui appartenant par droit de succession, et sa réclamation fut confirmée par la commission.

Voici le document sur lequel elle se basa pour faire valoir ses titres à cette grande et importante étendue de terre :

"Laurent Fely (Failly) étant dûment asservi, déposé et dit que *Domitille Longrue* (Domitilde Langevin) est la fille de Charles Langlade, et la femme de Jean-Baptiste Langevin, et qu'il est à sa connaissance que les descendants du dit Langlade ont occupé l'étendue de terre reclamée par la dite Domitilde Langevin depuis l'année 1788."

Pierre Grignon, fils aîné du premier mari de Domitilde Langlade, obtint aussi la reconnaissance de ses titres à une étendue considérable de terrain, en produisant le témoignage suivant :

"Baie-Verte, 29 août 1822.

"Nous les soussignés, certifions que nous avons demeuré à la Baie-Verte, comté de Brown, territoire du Michigan, durant les quatre dernières années, sauf quelques courtes absences, et que nous connaissons les réclamations de tous les habitants de la Baie ; que Charles *Longhaid* (Langlade) occupait un morceau de terre situé sur le côté ouest de la rivière aux Renards, Baie-Verte, immédiatement en aval du premier cours d'eau qui débouche dans la dite rivière, ayant un front d'environ quinze ares sur la dite rivière et s'étendant en arrière indéfiniment ; que le dit lot ou morceau de terre a été réservé il y a au moins soixante ans (vers 1762) par le dit *Longhaid* comme prairie ou terre à bois ; et qu'il est à notre connaissance que la dite terre a été occupée par le dit Charles *Longhaid*, Charles *Longhaid*, jr., et Pierre Grignon, durant les quarante dernières années jusqu'à la prise de possession de cette place par les troupes américaines.

"LOUIS DALLAIRE,
"JOSEPH ROY,
"PIERRE CHALIFOU,
"BAPTISTE BRUNET."

La pièce suivante que nous extrayons aussi du rapport de la Commission publié au cinquième volume des *Documents of the Congress of the United States in relation to the public lands from 1827 to 1829*, ne sera pas non plus ici hors de place. Nous en donnons le texte même :

"Entrée de terre réclamée des habitants de la Baie-Verte : Les soussignés ou vous par représentation des habitants de la Baie-Verte entrent le clame (réclamation) des dits habitants d'un lot de terre situé sur la côte est de la rivière en face du Fort Howard, contenant deux milles quarrés, plus ou moins, borné au nord par les eaux du lac ou baie, et au sud par *Domitille Longrue* (Domitilde Langevin), cultivé comme prairies sans interruption par les dits habitants de la Baie-Verte en communauté, depuis 1795 jusqu'à ce jour, une partie des dites prairies leur ayant été ôtée par les militaires en 1817.

"J. PARLIER,
"JOHN LAW,
"C. GRIGNON,
"A. GRIGNON,
"L. GRIGNON,
"P. GRIGNON,
"JEAN-BAPTISTE LANGEVIN.

"Signé et asservi devant moi, un juge de paix, à la Baie-Verte, ce 17 septembre 1823.

"J. PARLIER, J. P."

XXIV

Langlade continua aussi, malgré son âge avancé, de rester à la tête de la milice. Pour honorer ce vétéran de l'armée, on plantait tous les ans, le premier mai, suivant une ancienne coutume des Canadiens, devant la maison du capitaine, un long pin ébranché auquel on faisait la toilette. On saluait le mai, qui devait donner son nom à la fête, d'une bruyante volée de coups de fusils, puis on le noircissait de poudre jusqu'à ce qu'il tombât en éclats. Le héros de la fête acceptait avec plaisir ces bonnes et franches démonstrations des Canadiens qui l'entouraient, heureux de pouvoir lui manifester leur respect et leur admiration.

Langlade, usé par l'âge et les fatigues de sa laborieuse existence, s'éteignit au mois de janvier 1800, après une maladie de deux semaines seulement. Sa mort causa une émotion facile à comprendre dans tout le Nord-Ouest, où il était universellement connu et estimé. La petite colonie de la Baie-Verte toute entière alla pleurer sur sa tombe, que l'on peut encore apercevoir dans le vieux cimetière de la ville,

Les regrets unanimes occasionnés par la mort de Langlade étaient amplement mérités, car la vie de ce héros ne fut qu'un long et vaillant combat pour sa patrie. Après avoir noblement défendu le drapeau français pendant bien des années, après avoir vainement accompli des prodiges de valeur pour une cause irrévocablement perdue, il resta ensuite également fidèle à la couronne anglaise, montrant en toutes occasions un courage et un dévouement admirables. Aussi bien peu de guerriers peuvent offrir de plus beaux états de service. Il se complaisait à en faire l'énumeration : Il avait pris part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches, et, quoi qu'il fût sur le soir de la vie, il exprimait vivement le désir d'aller encore une fois au feu, afin de rendre plus complète sa couronne militaire.

Mais le seul titre de Langlade, aux yeux de la postérité, n'aura pas été seulement celui d'un militaire habile et d'un courage à toute épreuve. Il pourra encore réclamer la gloire moins bruyante peut-être, mais non moins méritoire, d'avoir été l'un des plus intrépides pionniers de l'Ouest, et d'avoir été l'un des premiers à braver les dangers qu'offraient ses farouches indigènes, en jetant au milieu du désert les humbles bases d'établissements aujourd'hui prospères et pleins d'avenir. C'est ce que la population américaine a su déjà reconnaître en lui décernant la glorieux surnom de fondateur du Wisconsin — *Father of the Wisconsin* !

Langlade était doux et patient, mais il ne pouvait supporter l'insulte. Il savait inspirer à la fois l'affection et le respect de tous ceux qui le connaissaient. Son intégrité était proverbiale, et quoiqu'il lui eût été facile bien souvent de frauder le gouvernement, ses comptes furent toujours marqués au sceau de la plus stricte exactitude. Le nom que lui donnèrent les Sauvages exprime bien leur idée du trait principal de son caractère : *A-ke-wan-go-kutan-so*, c'est-à-dire un conquérant militaire. Comme son père, il se montra enfant soumis de l'Église catholique, donnant toujours toute l'assistance possible aux intrépides missionnaires qui allèrent de temps à autre annoncer la bonne nouvelle aux Canadiens, Métis et Sauvages de cette région éloignée.

Langlade était d'une moyenne taille, mais d'une solide charpente et d'une forte carrure. Son front était élevé, quelques flocons de cheveux argentaient sa tête dans sa vieillesse, et sous des sourcils épais brillaient deux yeux pénétrants et noirs comme le jais. Sa figure était ronde, bien fournie, et pleine d'expression. Quand il portait son uniforme d'officier anglais, couleur écarlate, son chapeau militaire, son épée et sa ceinture (1) de maroquin rouge, son apparence était aussi leste que martiale.

Tel était au physique le noble Charles de Langlade. Nous savons qu'il cultiva toutes les vertus morales qui sont l'apanage du véritable héros.

JOSEPH TASSÉ.

MEMORIAL NECROLOGIQUE

FET M. LE JUGE BAUDRY

La mort vient d'enlever à la magistrature une de ses lumières, à la société un de ses membres les plus vertueux, et à une famille honorable son chef vénéré. M. le juge Baudry prit une congestion de poumons le jour de l'an même en faisant ses visites : la maladie présente de suite un caractère très-alarmant. Néanmoins, elle parut cèder devant les soins incessants et l'habileté des hommes de l'art, et lundi nous annonçons un mieux sensible qui, hélas ! ne devait pas durer.

Cet excellent homme, ce bon père de famille, ce chrétien sincère était déjà, quoique dans la force de l'âge, muet pour le ciel. Il rendait sa belle âme à Dieu, mercredi matin, à 6^h heures, entouré de sa famille épouse et muni des sacrements de l'Église, dont il fut toujours l'enfant le plus dévoué.

M. Joseph-Ubalde Baudry est né à Montréal, le 16 mai 1816. Il fit ses études au Collège de Montréal, avec de brillants succès, facilités par une mémoire heureuse, une intelligence vive et

(1) La Société Historique du Wisconsin conserve la boucle en argent de cette ceinture dans son musée.

l'air du travail. Son Honour M. le juge Berthelot a eu l'obligeance de nous communiquer une note sur laquelle nous lisons que le juge Baudry avait pour compagnons de classe en 1827, année dans laquelle il termina ses éléments, Messines Jos. Toupin, Timothée Filiault, Mgr. Bacon, évêque de Portland ; MM. G. de Lorimier, docteur Amiot, Z. Joubert, et son frère, Louis Baudry, curé, qui, pendant longtemps fut protonotaire à Beauharnois et qui réside aujourd'hui à Montréal.

M. Baudry avait un goût prononcé pour les langues et les sciences exactes. Le Révérend M. Larkin, alors professeur au Collège de Montréal, linguiste distingué, remarqua les talents de son élève et les cultiva avec soin. A la fin de son cours de mathématiques, M. Baudry soutint, en grec, une thèse sur plusieurs livres d'Euclide. M. Baudry a toujours conservé beaucoup d'affection pour le Séminaire, et surtout pour le vénérable M. Bayle, directeur des écoliers. Sorti du collège, il fit son droit sous C. S. Cherrier, curé.

Admis au barreau en 1838, il pratiqua pendant quelques années à Montréal, ensuite à St. Hyacinthe, puis il revint à Montréal où il continua l'exercice de sa profession. Élu membre de la Corporation, il rendit de grands services à la ville comme conseiller pendant les années 1847, 1848, 1849, et comme chevain en 1850, et attacha son nom à des mesures importantes qui avaient pour objet l'assainissement de la ville.

En 1850, il fut nommé greffier des Appels à la place de M. J. G. Barthélemy, et en 1855, il cumula avec cette dernière charge celle de greffier de la Cour Seigneuriale. En 1859, Sir Georges E. Cartier, qui avait été camarade de collège de M. Baudry et qui eut toujours pour lui une vive et sincère amitié, comme il le prouva, au reste, un jour en pleine Chambre d'Assemblée, en faisant l'éloge de ses talents et de ses hautes connaissances légales, Sir Georges, disons-nous, l'adoignit en qualité de secrétaire, conjointement avec M. (maintenant le juge) Ramsay, à la commission de la codification des lois. En juillet 1865, l'honorable A. N. Morin, l'un des codificateurs, étant décédé, M. Baudry fut choisi pour le remplacer.

Le 7 décembre 1868, il se démit de sa charge de greffier et fut presque de suite nommé juge-assistant de la Cour Supérieure, pour tenir la place de M. le juge McKay, qui lui-même occupait temporairement, à la Cour du Banc de la Reine, celle de M. le juge Drummond, alors en congé pour cause de maladie. L'année suivante (1869), il fut nommé l'un des juges puisés de la Cour Supérieure.

Le souvenir du juge Baudry restera toujours comme celui d'un magistrat intégré et consciencieux autant qu'éclairé, joignant à la science profonde du jurisconsulte un zèle ardent pour la bonne administration de la justice qu'il recherchait jusque dans ses moindres détails. Quant à ses vertus privées, elles étaient au-dessus de tout éloge ; type du magistrat, il fut aussi le modèle du citoyen.

M. Baudry a été l'un des fondateurs de la *Revue Légale et de Jurisprudence*, l'un des rédacteurs des *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*.

En 1870, il publia le "Code des Curés," ouvrage qui accuse une science légale très-grande en même temps qu'un désir sincère d'être utile à l'Église.

Le "Code de Procédure Civile" a été rédigé entièrement par lui, croyons-nous. M. Baudry est aussi l'auteur de quelques mémoires qui ont été soumis à la Cour de Rome sur la question du démembrément de la paroisse de Montréal, et qui ont contribué à jeter du jour sur cette difficile question.

M. Baudry a occupé pendant de longues années la charge de président des Syndics pour l'administration civile des paroisses.

Précédemment, il avait été nommé un des commissaires des écoles de la ville, et il contribua beaucoup aux changements qui ont doté Montréal de l'Académie Commerciale. Il était ami du progrès, savait voir loin et juste. Ses suggestions n'ont pas toujours été adoptées, soit dans la commission de la codification, soit au Conseil-de-Ville, soit ailleurs ; mais les événements sont venus presque toujours confirmer sa manière de voir les choses. Il travailla avec zèle à la fondation de l'*Institut National*, dont il rédigea la constitution. On sait que cet institut a été remplacé par l'*Institut Canadien-Français*.

M. Baudry fut, avec le Commandeur Viger, l'un des fondateurs de la Société Historique de Montréal. Il en était encore le vice-président. Chercheur laborieux, il avait examiné et analysé une grande partie des documents enfermés au greffe. Nous espérons que ses notes et ses remarques seront conservées et utilisées par ses amis. Nous croyons savoir qu'il avait commencé quelques dissertations légales, et un travail sur l'existence du gallicanisme en Canada.

M. Baudry appartenait à une des plus anciennes familles de la Pointe-aux-Trembles. Urbain Baudry, souche de sa famille, avait servi sous M. de Maisonneuve et faisait partie de la milice d'élite qui défendait la ville naissante. Il fut aussi un des premiers explorateurs du Nord-Ouest.

M. le juge Baudry avait épousé une parente au septième degré, portant le même nom. Il était le père de M. Baudry, protonotaire de Beauharnois, et de M. J. A. U. Baudry, ingénieur civil.

Toute la ville s'associera au deuil d'une famille épouse, qui était hier dans toute la joie qu'apportait l'espérance d'une prompte convalescence.

Montreal,